

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5/2011

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 MAI 2011

L'an deux mil onze, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le treize mai deux mil onze conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 13

Etaient présents : Denis SALAUN, Maire ;
François CALVARIN,
Philippe GARCIA,
Sylvain DENIEL,
Odile PRIGENT,
Patrick GOURIOU,
Jean-Luc PORHEL,

Anthony QUEGUINEUR,

Eric PRIGENT,
Céline TANGUY,
Jean-Pierre GALLIOU.

Absents excusés : Carole DEMARCHIS qui a donné procuration à Denis SALAUN.
Ivane LEVENEZ qui a donné procuration à François CALVARIN.
Isabelle JEZEQUEL.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis SALAUN, Maire.
Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Anthony QUEGUINEUR, Conseiller Municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 20 h 45.

2° - Objet : Garantie d'emprunt de 135 000 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte-Anne pour la construction de la nouvelle cantine auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

Monsieur François Calvarin rappelle à l'assemblée les différents échanges avec l'OGEC de l'École Sainte-Anne relatifs au projet de convention de location de la cantine scolaire.

Il dit aussi qu'ils ont rencontré à nouveau le 2 mai 2011 l'OGEC et celle-ci a fait savoir qu'elle réexaminerait leur position quant à la convention qui pourrait être mise en place.

Par courrier du 10 mai, le Maire fait savoir que la dernière réflexion de la municipalité amène à limiter l'utilisation à environ 100 h annuelles pour l'ALSH et que la proposition de location à 4 320 € annuels charges comprises reste d'actualité.

Le 11 mai 2011, l'OGEC de l'école Sainte-Anne informe la municipalité que le bureau de l'OGEC a décidé à l'unanimité de valider la proposition de location du réfectoire de l'école avec un loyer annuel de 4 320 € charges comprises pour 100 h annuelles pour les besoins de l'ALSH uniquement.

Monsieur François Calvarin dit aussi qu'il est nécessaire de connaître les conditions de l'utilisation de la cantine scolaire pour envisager l'étude du projet de la Maison de l'Enfance.

Monsieur Jean-Luc Porhel demande quel est le coût total des travaux ?

310 000 € répond Monsieur François Calvarin, l'emprunt porte sur 270 000 €, la différence provient de l'apport personnel.

Monsieur Jean-Luc Porhel demande des précisions quant à la caution sollicitée par l'OGEC de l'école Sainte-Anne, les modalités et conditions de garantie précisent-elles une caution solidaire ?

Il souligne qu'il est important qu'il soit fait mention de la notion solidaire dans l'acte de caution.

Le Maire lui indique que le contrat prévoit une caution personnelle solidaire limitée à 50 % soit à hauteur de 135 000 €.

L'OGEC de l'Ecole Sainte-Anne doit réaliser une cantine et une salle de repos pour satisfaire aux besoins liés à l'évolution des effectifs dès la rentrée 2011/2012.

Le financement de ce projet est prévu par un emprunt de 270 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, 10 rue de la Tour d'Auvergne à Landerneau.

Le capital initial de 270 000 € sera remboursable en 15 ans au taux fixe de 3,81 %.

La garantie exigée est d'une part le cautionnement de l'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) de Quimper pour moitié, et d'autre part le cautionnement de la Commune de Saint-Thonan pour moitié.

Le montant cautionné est de 135 000 € couvrant la moitié du prêt engagé incluant le principal intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, cotisations d'assurance, frais et accessoires.

La durée : 180 mois.

Avis du Conseil :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : La Commune de Saint-Thonan accorde à l'OGEC Ecole Sainte-Anne de Saint-Thonan sa garantie pour le cautionnement solidaire d'un montant de 135 000 € que cet

organisme se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, 10 rue de la Tour d'Auvergne à Landerneau.

Les intérêts sont calculés sur un taux fixe de 3,81 % sur 180 mois (échéances mensuelles).

Article 2 : Le Conseil autorise le Maire à signer l'acte de caution solidaire à intervenir entre le Crédit Mutuel de Bretagne, 10 rue de la Tour d'Auvergne 29800 LANDERNEAU, l'UDOGEC , 2 rue César Frank 29196 Quimper et l'OGEC Ecole Sainte-Anne, rue de l'Eglise 29800 SAINT-THONAN.

*Reçu Sous-Préfecture de Brest, le
Présents : 11 – Votants : 13*

3° - <u>Objet</u> : Cession du fuel lourd de la serre.

Monsieur LE DUC Michel de l'EARL LE DUC , serriste à CLEDER au lieu-dit Kerveyer s'est porté acquéreur du fuel lourd de la serre.

Le Maire propose au Conseil de céder le fuel lourd pour 5 500 €.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Monsieur François Calvarin rappelle que le brûleur a été enlevé l'année passée.

40 tonnes de fioul restaient à céder. Après discussion, il a été convenu avec le serriste du prix soit 25 % du prix de la tonne à la date de la vente.

*Reçu Sous-Préfecture de Brest, le
Présents : 11 – Votants : 13*

4° - <u>Objet</u> : Mini camp ALSH : Tarification.

Dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement 3-12 ans pendant les vacances d'été 2011, il est proposé de mettre en place un mini camp, d'une durée maximum de deux nuitées.

Il se déroulera du 6 au 8 juillet 2011 à Plounéour-Trez et s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans.

Une participation sera demandée aux communes extérieures dont les enfants fréquenteront le mini-camp à hauteur de 30 € par enfant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le coût de ce mini-camp à 100 € par participant,
- et de fixer à 30 € par enfant la participation des communes extérieures dont les enfants fréquenteront le mini-camp.

Avis du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Mme Céline Tanguy demande comment les enfants se rendront à Plounéour-Trez ?
Mme Odile Prigent lui indique qu'il est prévu de faire du covoiturage pour l'aller et en car pour le retour.
Elle dit que le minimum d'inscrits est de 8 et le maximum est de 14.
Monsieur Eric Prigent demande quel est le coût global par enfant ?
143 € par enfant lui répond Mme Odile Prigent.*

*Reçu Sous-Préfecture de Brest, le
Présents : 11 – Votants : 13*

4° - <u>Objet</u> : Mini camp Jeunes : Tarification.

Dans le cadre du fonctionnement de l'animation jeunesse des 12-17 ans pendant les vacances d'été 2011, il est proposé de mettre en place un mini camp, d'une durée maximum de deux nuitées.

Il se déroulera du 11 au 13 juillet 2011 à Plounéour-Trez et s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le coût de ce mini-camp à 100 € par participant,

Avis du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

*Mme Odile Prigent dit que le minimum d'inscrits est de 8 et le maximum est de 12.
Mr Eric Prigent souhaite savoir si les inscriptions sont exclusivement réservées aux jeunes de Saint-Thonan.
Mme Odile Prigent lui dit que oui.*

5° - <u>Objet</u> : Terrains de Prat Lédan : 1°) Echange puis 2°) vente des terrains de Prat Lédan, Lannon et la serre.
--

Le Maire expose à l'assemblée le plan parcellaire du futur échange avec l'EARL Lannon. Plusieurs régularisations sont à faire avant de procéder à cet échange. Dès que le géomètre nous fera parvenir le document définitif avec les nouveaux numéros de parcelles, il conviendra d'effectuer l'échange.

Mr Eric Prigent demande pourquoi cette régularisation n'a pas été faite avant en 2005 lors de l'acquisition des terres de Mr Lossouarn par la Commune ? et pourquoi maintenant ?

Le Maire lui dit que c'est une opération compliquée et lourde. Il est souhaitable de régulariser toutes ces modifications avant l'échange.

Il propose ensuite au Conseil Municipal de reporter ce point à la prochaine séance en Juin.

6° - Objet : Convention de mise à disposition de personnel – Avenant n° 1

Par délibération du 27 mai 2010, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition réciproque de personnel de l'assainissement avec la Ville de Landerneau afin d'assurer l'ensemble des interventions liées au fonctionnement des infrastructures des deux communes. Cette convention est arrivée à son terme.

Les modalités d'application donnant satisfaction, il est proposé de procéder à un avenant prévoyant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2012.

En accord avec la Ville de Landerneau, une clause sera ajoutée, prévoyant qu'en cas de déséquilibre horaire en fin d'année, pour l'une ou l'autre commune, ce dernier sera refacturé au tarif en vigueur. Pour information, l'heure de main d'œuvre « assainissement » est valorisée au prix de 26,76 € H.T pour l'année 2011.

Les autres conditions restent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide ces orientations,
- et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

Mr François Calvarin rappelle que l'agent des services techniques de Saint-Thonan a débuté la semaine 40 à la STEP de Landerneau. Un bilan des heures effectuées a été établi pour chaque commune. Il révèle que le nombre d'heures de présence pour Saint-Thonan est de 439 heures contre 508 heures reçues de Landerneau. Pour fin 2011, le nombre d'heures devrait être équilibré.

S'il est constaté un déséquilibre des heures en faveur de Landerneau, il est prévu de refacturer les heures non faites par l'agent de Saint-Thonan.

Il signale que Vincent Morin a effectué sa première période d'immersion à la STEP de Landerneau du 16 au 20 mai 2011 et que trois autres périodes ont été planifiées.

Mr Sylvain Déniel interroge le Maire sur la situation de l'agent en CAE à l'issue de son contrat.

Le Maire lui dit que dans le moment il est difficile de donner à son contrat une suite favorable du fait du projet de prise de compétence de l'assainissement par la CCPLD. Plusieurs hypothèses sont à envisager.

7° - Questions et informations diverses

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Ont été tirés au sort :

Mr Marcel LE ROUX, 155 rue de Pen ar Quinquis,

Mr Henri AC'H, 783 rue de Kersaos

Mme Catherine GOURIOU née LUCAS, 104 rue des Ajoncs.

Avancement des dossiers :

Mr François Calvarin avise le Conseil que 3 réponses sont arrivées en mairie concernant le mobilier de la bibliothèque. Pour pouvoir bénéficier de la subvention du Conseil Général, il

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nous faut faire un minimum d'investissement de 1 500 € pour une attribution à hauteur de 50 % (Subvention plafonnée à 9 000 €).

Mr Eric Prigent signale que certains fournisseurs reprennent le mobilier déjà en place à l'occasion d'un renouvellement de mobilier.

Mr François Calvarin lui répond qu'il en prend note.

Le Maire propose d'établir un planning de réunions d'ici à la fin de l'année :

- Conseil Municipal : les 23 juin, le 8 septembre, le 27 octobre, le 8 décembre 2011 à 19 h.
- Commission bâtiments /Action Sociale (Maison enfance Jeunesse) : le 14 juin 2011 à 18 h.

Concernant le SCOT, le Maire fait savoir que le dossier est consultable en mairie.

Schéma départemental de coopération intercommunal : évolutions futures des différents EPCI :

- A moyen terme tous les assainissements deviennent compétence communautaire.
- Différents syndicats sont amenés à disparaître, par exemple le syndicat Elec. pour le 31/12/2013, le SIMIF également.
- Concernant les syndicats d'eau : une réflexion est actuellement menée.

Par ailleurs, il signale que la Poste a réclamé une numérotation sur certaines zones de la Commune, voire l'ensemble de la Commune.

Mr Patrick Gouriou suggère de dénommer des rues sur l'ensemble du territoire.

Le sujet sera évoqué lors d'une commission Voirie-Urbanisme.

Réhabilitation espace associatif :

Quelques complications :

- Sur le réseau France Telecom, les contacts nécessaires ont été pris afin de trouver la meilleure solution.

Lors des travaux de gros œuvre :

- Sur la propriété voisine, mur en brique apparent, il est prévu de réaliser un enduit pour assurer une étanchéité de l'immeuble.

Le Maire signale que l'enduit ne sera pas réalisé car les ouvriers de l'entreprise avaient déjà monté le second mur avant de l'enduire.

- Sur l'étage, il a été constaté que le balcon prévu serait à 1,80 m du sol. Celui-ci sera supprimé.

Mr Calvarin informe le Conseil de l'attribution de la subvention au titre de l'EcoFaur du Conseil Régional pour un montant de 100 000 €.

Le Maire dit aussi qu'un courrier de la Préfecture est arrivé en mairie ce jour l'informant de l'attribution d'une subvention de 100 000 € au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

L'arrêté de 25 000 € du ministère de l'intérieur est également arrivé en Mairie.

225 000 € sont accordés pour la réhabilitation de l'espace associatif à ce jour.

La réponse du Conseil Général ne nous est pas encore parvenue.

Urbanisme – travaux de voirie :

Lotissement Hameau des Merisiers : les logements sociaux ont démarré, une fin de travaux prévue pour fin mars 2012.

Lotissement du Pontic :

- viabilisation en cours, Forclum intervient actuellement.

Mr Philippe Garcia indique qu'il y a à ce jour 19 pré-réservations fermes sur 22 lots à vendre.

Le Maire signale que Habitat 29 a fait savoir qu'ils sont intéressés par la réalisation des logements sociaux dans ce lotissement.

Par ailleurs, le chemin de Dourguen nécessiterait une réfection partielle. Il est envisagé d'effectuer les travaux en juillet 2011 pour 4 000 €.

Les travaux de finition de la VC1-Croas Kerellou sont achevés.

La mairie de Saint-Divy a prêté son matériel de désherbage pour un essai sur la rue des Prairies. Les essais se sont révélés satisfaisants.

Maison de l'Enfance :

La 1^{ère} esquisse a été présentée au comité de pilotage. Le bâtiment se présente sous forme de courbe. Quelques observations ont été apportées et seront prises en compte pour la nouvelle esquisse.

ALSH : Mme Odile Prigent propose que l'ALSH soit fermé 3 semaines en août du 1^{er} août au 19 août inclus au vu des questionnaires retournés par les familles utilisatrices.

Site internet : Des articles seront à préparer sur le PLU, le Spernel et le patrimoine.

Marché du 15 mai 2011 : Une satisfaction totale de la part des commerçants, des bénévoles, des administrés. Le souhait est de le renouveler à l'automne.

Terrain de Foot :

- réalisé à 99 %.
- Emplacement pour la tribune en cours.
- Equipements autour de l'aire de jeu sont faits.
- Réseau d'arrosage terminé.

Mr Sylvain Déniel propose que la Commission Sports-Associations se retrouve le lundi 27 juin 2011 à 19 h.

Il informe le Conseil que le réseau éclairage sera posé qu'à partir de septembre car un dossier de subvention a été déposé auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport). Une fois le dossier réputé complet et à condition qu'il concerne une opération éligible aux financements du CNDS, la Commune se verra délivrer un accusé de réception, ne valant pas promesse de subvention mais autorisant le démarrage des travaux.

Réunion d'information sur le plan stratégique du territoire à Landerneau au Family le lundi 30 mai 2011 à 18 h.

Un pique nique est organisé par les associations contre la Centrale à Gaz le dimanche 5 juin 2011.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire dit qu'une réunion avec GASPARE aura lieu à Saint-Divy le 31 mai 2011 à 17 h pour les maires des Communes de Saint-Divy, Kersaint-Plabennec, Saint-Thonan.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Le Maire, Les Conseillers Municipaux,

Signature des membres présents

Denis SALAUN	François CALVARIN	Philippe GARCIA	Sylvain DENIEL
Odile PRIGENT	Patrick GOURIOU	Jean-Luc PORHEL	Carole DEMARCHIS <i>Pouvoir à Denis SALAUN.</i>
Anthony QUEGUINEUR	Ivane LEVENEZ <i>Pouvoir à François CALVARIN</i>	Eric PRIGENT	Céline TANGUY
Jean-Pierre GALLIOU	Isabelle JEZEQUEL <i>Excusée</i>		